

PRESTATIONS	TARIFS EN VIGUEUR à compter du 01/02/2017	TARIFS ANTERIEURS
	EUROS	EUROS
A- CONTENEUR A GRAVATS ET ENCOMBRANTS (Inclus carburant et personnel; exclu le traitement des déchets non recyclables)		
A.1- Mise à disposition avec pose et dépose		
A.1.1- Conteneur 7 m3	118,70	118,70
A.1.2- Conteneurs 30m3	191,00	191,00
A.2- Pose et dépose d'un conteneur 7 m3 propriété de l'utilisateur	74,20	74,20
A.3- Bac 7m3 forfait aire de grand passage	260,00	260,00
A.4- Chargement de déchets verts au grappin	52,00	52,00
A.5- Tarif location porteur plus remorque l'heure	88,40	88,40
B- CONTENEUR A VERRE OU PAPIER-CARTON DES PROFESSIONNELS		
B.1- Pose et dépose d'un conteneur verre		
B.1.1- Rotation pose et dépose d'un conteneur verre	40,00	40,00
B.1.2- location mensuelle d'un conteneur verre	20,00	20,00
B.2- Collecte des cartons des professionnels benne de 12m3		
B.2.1- Rotation pose et dépose de la benne	80,00	80,00
B.2.2- location mensuelle de la benne	40,00	40,00
B.3- Collecte des cartons des professionnels borne d'apport volontaire		
B.3.1- Rotation pose et dépose de la borne	60,00	60,00
B.3.2- location mensuelle de la borne	30,00	30,00
B.4- Collecte des cartons des professionnels bac de 660 litres tarif par bac et par collecte, location comprise	10,00	10,00
C- LOCATION BENNE A ORDURES (départ et retour aux Ateliers Communautaires)		
C.1- Véhicule (sans carburant, sans conducteur), le km parcouru	3,98	3,98
C.2- Fourniture de carburant	Prix coutant + 0,01 €/l	Prix coutant + 0,01 €/l
D- ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS : REDEVANCE SPECIALE		
D.1- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté une exonération est appliquée aux redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 140 litres par jour ouvrable.	0,0214	0,0214
D.1 bis- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté déchets recyclables ou compostables	0,0117	0,0117
D.2- Collectes supplémentaires - zones collectées plus d'une fois par semaine hors circuit ou hors fréquence hebdomadaire de la zone		
D.2.1- Prise en charge hebdomadaire, la collecte supplémentaire (prix de revient)	70,00	70,00
D.2.1.1- Prise en charge prêt ponctuel de conteneurs (prix de revient)	70,00	70,00
D.2.2- le litre collecté et traité une exonération est appliquée aux redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 140 litres par jour ouvrable, exonération non cumulable avec D.1	0,0214	0,0214
D.2.3- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs	0,0214	0,0214
D.2.4- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs uniquement pour déchets recyclables triés	0,0117	0,0117
D.3- Habitation légères de loisir - forfait à l'année	126,85	126,85
D.4- Zones collectées 5 fois par semaine (fréquence 5)		
D.4.1- Forfait pour collecte d'un conteneur de 120 litres, par an	157,33	157,33
D.4.2- Forfait pour collecte d'un conteneur de 240 litres, par an	314,63	314,63
D.4.3- Forfait pour collecte d'un conteneur de 330/360 litres, par an	432,64	432,64
D.4.4- Volume de conteneurs distribués supérieur ou égal à 330 litres, le litre collecté au delà de 330 litres de volume distribué	0,0214	0,0214
D.5- Forfait applicable aux professionnels pour collecte des cartons hors conteneurs	314,63	314,63
E- REMPLACEMENT DE CONTENEURS		
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 140 litres	Prix TTC résultant des marchés en cours suivant le type de conteneurs + prise en charge forfaitaire 70 €	Prix TTC résultant des marchés en cours suivant le type de conteneurs + prise en charge forfaitaire 70 €
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 240 litres		
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 330 litres		
F- ENLEVEMENT DECHETS DES HALLES		
F.1- Forfait contrôle machines entretien et vérification périodique table élévatrice	1 180,00	1 180,00
F.2- Enlèvement du polystyrène, par rotation	50,00	50,00
G- REDEVANCE DEPOT DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES ET INSTALLATION DE COMPOSTAGE		
G.1- Déchets inertes, la tonne	9,65	9,65
G.2- TGAP perçue au profit de l'Etat	Montant fixé par décret	Montant fixé par décret
G.3- Déchets pour compostage, la tonne		
G.3.1- Déchets en mélange, la tonne	29,40	29,40
G.3.2- Broyats Déchets Verts et Tontes, la tonne	20,00	20,00
G.3.3- Branches et Branchages, la tonne	20,00	20,00
G.4- Déchets recyclables (cartons, papiers, ferrailles), la tonne	Gratuit	Gratuit
H- REDEVANCE COMMERCANTS, ARTISANS, ENTREPRISES, COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN DECHETERIES		
H.1- Déchets tout-venant, le m3	27,60	27,60
H.2- Déchets verts, le m3	9,45	9,45
H.3- Déchets inertes, le m3	7,55	7,55
H.4- Bois le m3	16,90	16,90
H.5- Déchets ménagers spéciaux le kilogramme	3,18	3,18
H.6- Pneumatiques de berline, le pneumatique	3,18	3,18
H.7- Déchets recyclables	Gratuit	Gratuit
I- REDEVANCE CENTRE DE TRANSFERT		
I.1- Redevance pour déchets ménagers et assimilables, la tonne	114,90	114,90
J- BADGE DE PESAGE POUR ACCES AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS	25,20	25,20
K- VENTE DE COMPOST PRIS SUR LE SITE		
K.1- Par les professionnels, la tonne	8,00	11,80
K.2- Par les professionnels par quantités de 100 tonnes et plus, la tonne	6,00	8,00
K.3- Par les professionnels par quantités de 1000 tonnes et plus, la tonne	4,00	6,00
K.4- Particuliers résidant sur le territoire de la CAN	Gratuit	Gratuit
K.5- Par les particuliers résidant sur le territoire de la CAN par quantité d'1 tonne et plus, la tonne	8,00	11,60
K.6- Par les professionnels, refus de crible végétère, la tonne moins de 100 tonnes achetées/an	6,00	15,00
plus de 100 tonnes achetées/an	4,00	9,50
L- VENTE DE BROUILLONS FRAIS CRIBLÉS, DE PAILLAGE OU DE BIOCOMBUSTIBLES		
L.1- Vente de broyats frais criblés, la tonne	Gratuit	10,00
L.2- Vente de paillage, la tonne	25,00	50,00
L.3- Vente de biocombustibles grossiers, la tonne	30,00	65,00
L.4- Vente de biocombustibles fins, la tonne	30,00	65,00
M- VENTE D'INERTES RECYCLES		
M.1- Vente de terre végétale, la tonne	5,00	
M.2- Vente de calcaire 0/31,5, 0/40 ou 0-60, la tonne	7,00	
N- VISITES DES INSTALLATIONS ET REPONSES AUX ENQUETES		
N.1- Par des organismes para-publics ou des sociétés privées	94,60	94,60
N.2- Par des groupes d'élus, des techniciens, des scolaires des étudiants et des réseaux auxquels adhère la C.A.N.	Gratuit	Gratuit
O- DUPLICATA DE FACTURES	10,60	10,60